

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 28 août 2020

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, GUY Fabienne, GUYON Michèle, KOGLER Elisabeth, VILLA-FAIVRE Michaëlle.

Messieurs AMEIL Michaël, BAUD Alain, Mr BAUD Jacques, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, ROGNON Vincent, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME.

Secrétaire de séance : Mr KALLAL Ahmed.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la salle des fêtes.

Début de séance à 20h00.

1–APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 3 juillet 2020 et du 9 juillet 2020

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2–SACTOM-traitement des boues COVID

Les boues issues du traitement des eaux usées de la station d'épuration pouvant contenir le virus COVID-19 sont soumises à une interdiction d'épandage.

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal des trois solutions possibles :

- Evacuation sur la station de Pontarlier
- Evacuation sur la station de Besançon (Port Douvot)
- Evacuation sur Montigny-les-Vesoul

Les boues sont évacuées sur ces différents sites en fonction des contraintes techniques et logistiques imposées par l'afflux de déchets à traiter.

Ces opérations engendrent un surcoût d'exploitation estimé à 7118€ pour la commune de Sombacour.

3 – BUDGET EAU

Le conseil municipal n'a pas pu voter une délibération sur le prix de l'eau avant la fin juin du fait des élections tardives dues à la crise sanitaire.

Une demande a été adressée à la Sous-Préfecture pour obtenir une dérogation afin de permettre à la commune de réviser le prix de l'eau et de l'assainissement qui est de 1.39€/m³ pour l'eau et 1.46€/m³ pour l'assainissement.

N'ayant obtenu de réponse pour ce conseil, Mr Le Maire propose de reporter ce débat à une date ultérieure si cette dérogation est accordée.

Mr Le Maire rappelle qu'une délibération du 14 juin 2018 stipule que pour tout nouveau branchement d'eau (nouvelle construction ou création de logement) une participation financière de 1000€ sera demandée.

Mr Le maire évoque également qu'il est précisé dans le règlement de l'eau que toute modification de branchement restera dans son intégralité à la charge de l'usager.

La commission souhaiterait retravailler le règlement sur l'eau et l'assainissement en intégrant toutes les modifications apportées par délibérations depuis sa mise en place et effectuer une mise à jour de celui-ci.

4 – SDIS : projet de construction caserne des pompiers

Une première réunion a déjà eu lieu à Sombacour et une seconde est prévue le 11 septembre 2020 sur le terrain.

Le projet des architectes Milani Beaudoin a été adopté.

5 – Changement de locataire appartement de la cure

Mr GASPALDY Max quitte l'appartement 2 rue de l'Eglise.

L'appartement sera repris début septembre par TONNIN Alexandre et MAUGAIN Lucas pour un loyer de 600€.

Accord à l'unanimité.

6 – Vente de terrain d'aisance

Mme MINAZZI Agnès, Mr GLORIOD Daniel et Mr GIRARD Hervé se portent acquéreurs d'un terrain d'aisance à la commune situé rue des Creux

La commission urbanisme après avoir rencontré les intéressés accepte de répartir ce terrain entre les trois acquéreurs et que Mr GLORIOD Daniel coupe certains arbres gênant les riverains.

Le prix de vente est fixé à 20€/m².

Le conseil donne son accord dans le respect des conditions présentées aux 3 acquéreurs.

Accord à l'unanimité.

7 – Secrétariat de Mairie : reprise après congé maternité

Le contrat de remplacement de Mr Jacky VERNIER prévu initialement jusqu'au 20 septembre a été prolongé jusqu'au 29 septembre. Mme Hermance JEANNIN reprendra son travail en Mairie de Sombacour le 25 septembre.

Mme Hermance JEANNIN a fait valoir le droit de reprendre son poste à 80%. Elle ne travaillera pas les jeudis, afin de maintenir la continuité du secrétariat, Mr Le Maire propose à Mr Jacky VERNIER d'effectuer ce temps de travail équivalent 20%.

Les congés restant à prendre par Mr Jacky VERNIER lui seront exceptionnellement payés.

Accord à l'unanimité.

8 – DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire indique qu'il manque des crédits au chapitre 23 – immobilisations en cours et 20 – immobilisations incorporelles.

Une décision modificative va être prise comme suit :

- Compte 2151 réseaux et voiries : - 82 51.0 € ;
- Compte 238 avance réseau éclairage : + 64 864 € ;
- Compte 20417 réseau électrique : + 17 646 €.

Accord à l'unanimité.

9 – Projet éolien

Une réunion d'information avec Mr Terence ULTRA s'est tenue à la Mairie pour la présentation d'un éventuel projet éolien sur la commune de Sombacour.

Ce projet comporterait un maximum de 8 éoliennes sur la forêt communale.

Le Conseil Municipal s'intéresse à ce mode de production d'électricité verte et y voit une ressource pour la commune.

10 – Renouvellement contrat ASVP

Mr Le Maire fait part au Conseil de son invitation à Mr Yannick CHEVALET et excuse celui-ci de son absence.

Après avoir présenté et expliqué le rôle des interventions d'un tel agent sur la commune de Sombacour et avoir écouté l'avis des conseillers, Mr Le Maire propose de renouveler le contrat de Mr CHEVALET Yannick pour une durée de 2 ans.

Accord du conseil : 13 voix pour et 2 abstentions.

11 – QUESTIONS DIVERSES

1. Des plaintes ont été reçues en Mairie pour du tapage nocturne et un bac de fleur a été détérioré dans la grande rue.
Les personnes concernées ont été averties des désagréments générés.
2. Des microcoupures ont été constatées à horaires réguliers dans la commune. Aucune explication à ce sujet et tout semble être rentré dans l'ordre.
3. ENEDIS nous a informé de coupures de courant prévues le mercredi 16 septembre 2020 dans certains quartiers de la commune (voir affichage).
4. Syndicat des sports : Mme Fabienne GUY et Mr Vincent ROGNON se proposent pour être suppléants dans cette commission. Mr Jacques BAUD est remercié pour la rénovation du banc et des jeux de l'Agorespace.
5. La gendarmerie met en garde et demande de prévenir les propriétaires de chevaux de l'agression et de la mutilation de ces animaux. Un cas a été déclaré à FRASNE.
6. L'installation des « Mais » chez les nouveaux élus se déroulera le samedi 5 septembre.

La séance est levée à 23h30.